



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) GOP 1M0

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 6 mai 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit

RÉSOLUTION: 2024-05-198 / ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DE PELOUSES

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-04-160 de la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel à soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs se trouvant sur le territoire de la Région d'Arthabaska pour l'entretien de la pelouse pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis inclut le transport, les déplacements, la tonte, le ramassage de la pelouse aux endroits prévus aux plans annexés ainsi que la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions sont conformes aux prescrits de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumission ce 6 mai 2024 à 15h et que Pelouse Expert est la seule a soumissionner

En conséquence, sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyée par la conseillère Joséane Turgeon et résolu :

- **QUE** la municipalité de Saint-Valère accepte le prix du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat à Pelouse Expert pour l'entretien de la pelouse pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2024 pour un montant de 14,404.07 taxes incluses.
- **QUE** la présente résolution soit adressée a Pelouse Expert

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **7 mai 2024**.

Signé

Karl Péguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier

